



# Feuille Officielle DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAÎSSANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

## PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES . . . . . 3 FRANCS.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . . 0 FR. 40 CENT.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

## PARTIE OFFICIELLE.

Par décision de l'Ordonnateur du 30 janvier 1867, le sieur Cambray, employé à l'imprimerie comme aide-pressier, recevra, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1867, le traitement de 1,000 francs par an, fixé par le budget du service local.

La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera et déposée au contrôle colonial.

## Souscription en faveur des inondés de France.

### TROISIÈME LISTE.

MM. X . . . . .	2 f. 70
Samson, peintre . . . . .	1 »
Fanchon, gendarme . . . . .	2 »
Beaumann, gendarme . . . . .	1 »
Pichot, commis négociant . . . . .	5 »
Beast père et fils . . . . .	10 »
Total de la liste précédente . . . . .	552 60
Total . . . . .	574 30

## Avis aux Crédanciers du service marine.

L'Administration de la Marine rappelle aux créanciers de l'Etat que la clôture du mandatement des dépenses du service marine pour l'exercice 1866 aura lieu le 28 février prochain.

Elle les engage en conséquence à produire leurs titres en temps utile, et les prévient en outre que les créances qui seront présentées après le 28 février, ainsi que les mandats non payés à cette date, ne pouvant être mandatés et ordonnancés qu'en France, leur acquittement dans la colonie éprouvera un assez long retard.

## FEUILLETON.

## UN FEU MOURANT<sup>(1)</sup>.

Ainsi, c'est M<sup>me</sup> Marie qui a de si jolis cheveux blonds et un si joli sourire ?

— Et qui aime tant les pauvres, ajouta le vieux nègre qui insistait toujours sur les qualités morales de ses anciens maîtres. — Est-ce qu'elles n'ont jamais quitté la colonie ? Je lui versai un second verre de rhum qui disparut plus vite que le premier. — Vous en voulez beaucoup savoir pour le premier jour, mon maître ; elles ont été élevées à Paris, et n'en sont revenues que depuis deux ans. Ah ! il faut les entendre chanter toutes les deux et jouer du piano : je n'ai rien entendu de pareil depuis que mes pauvres oreilles ont renoncé au zinzani de mon pays. Aussi, quand elles chantent le soir et que leurs fenêtres sont ouvertes, les nègres

quittent les cases et viennent se coucher dans la savane pour écouter... C'est le bon Dieu qui parle alors ! — Et tu m'as dit que M<sup>me</sup> Marie avait souvent refusé sa main ? — Je vous l'ai dit, parce que c'est vrai. Voulez-vous connaître les noms ? — Merci, merci. — Ça me tromperait bien si vous lui plaisiez. — Et pourquoi donc ? Je me mordis les lèvres ; j'avais fait une sorte question, le nègre riait aux éclats. — Pourquoi ? je n'en sais rien ; c'est une idée. Et il parcourait toute ma personne avec un air dédaigneux qui expliquait clairement sa pensée.

Vieux-Corps, lui dis-je, tu viendras tous les soirs ici, je te loue à deux gourdes par journée. — Oui, monsieur. — Tu me raconteras l'histoire de ton père, de ta mère... As-tu des frères et sœurs ? — Non. — C'est dommage ; alors tu me diras la tienne. — Vous feriez peut-être mieux de l'entendre que de songer à mes maîtresses. — Je n'y songe pas le moins du monde. — C'est bon, c'est bon ; vous y trouveriez plus de profit. — Maintenant laissez-moi m'habiller. A ce soir.

J'achevais à peine ma toilette qu'un petit nègre, noir comme de l'ébène, me montra ses dents blanches et fines, avec un sourire respectueux, et me dit : — On vous attend, monsieur, pour la collation. Je sortis.

Mais à propos de collation, me dit le conteur, notre souper est servi ; profitons-en. — Volontiers, vous m'achèverez l'histoire au dessert ; j'y prends

un intérêt qui m'ôte tout appétit. — Hé ! fit mon compagnon, je vous prie de croire qu'à la collation de M. de Rochebrune, je mangeai moins qu'un oiseau-mouche.

Je vous l'ai dit, reprit le conteur, j'avais et j'ai encore une âme d'artiste. Me préparant à paraître devant deux femmes jeunes, jolies et distinguées, j'avais fait une toilette toute d'inspiration. Ceci vous semble minutieux, sans doute ; mais croyez-en mon expérience, la critique d'une femme est fine, délicate, infinie ; elle mêle avec un art indicible les observations morales et physiques, le sacré au profane. Paraitre devant une femme de cœur et d'esprit pour la première fois, c'est chose très difficile ; se montrer à deux femmes de cette condition, c'est plus que périlleux. Je n'avais, cependant, pour me guider, que ma pauvre imagination, qui courrait tout échevelée consulter celle que j'aimais. Mon Dieu oui ! je me figurais que je les aimais ; vous dire comment, je ne l'ai jamais su.

On m'attendait ; M. de Rochebrune avait conservé son costume ; ce sans-gêne me fit plaisir, sachant bien que l'on ne fait des façons qu'avec ceux dont le retour déplairait. Les deux sœurs me semblaient encore plus belles, quoique leurs vêtements fussent de la plus élégante simplicité. Isaure avait mis dans ses cheveux quelques boutons du Bengale qui reflétaient sur ses joues leur douce fraîcheur. Deux petits peignes en nacre retenaient les boucles de ses noirs cheveux ; un grand col en valenciennes cou-

(1) Voir les n° 4 et 5 de la Feuille officielle.

## NUMÉRO 6.

JEUDI 7 FÉVRIER 1867.

## AVIS

### D'ADJUDICATION PUBLIQUE.

Le 22 février prochain, à deux heures de relevée, dans le cabinet de l'Ordonnateur, il sera procédé par ce chef d'administration, assisté du Commissaire aux approvisionnements, en présence du Contrôleur colonial, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de divers matériaux.

Chaque soumissionnaire devra annexer à sa soumission ou un récépissé délivré par le Trésorier constatant le versement au Trésor d'une somme de *deux cents francs* destinée à assurer l'exécution de sa soumission, ou l'engagement par une caution solvable, de verser, pour lui, ledit cautionnement au cas où les conditions ne seraient pas remplies.

Le cahier des charges est déposé au détail des approvisionnements, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Les soumissions seront déposées jusqu'à l'heure de l'adjudication dans la boîte destinée à les recevoir et déposée au secrétariat de l'Ordonnateur.

## POSTE AUX LETTRES.

La goélette postale *Stella-Maris*, dont le départ pour Halifax était annoncé pour le 6 février, à 11 heures du matin, est retenue dans le port par des vents contraires.

Elle partira au premier temps favorable.

*Passager : M. Hooper, commis négociant anglais.*

## ANNONCE HYDROGRAPHIQUE.

MER BALTIQUE. (DÉTRUIT DE CALMAR). — *Feu fixe sur la pointe Ispe.*

Le Ministre de la marine à Stockholm fait connaître que l'on a allumé un nouveau feu sur la pointe Ispe (Ispeudd), située au côté Ouest de l'île d'Oland, partie Nord du détroit de Calmar, Suède.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN . . . . .	15 FRANCS.
SIX MOIS . . . . .	8 "
TROIS MOIS . . . . .	4 "
UN NUMÉRO . . . . .	0 FR. 50 CENT.

Le feu est *fixe blanc*, élevé de 7<sup>m</sup> 7 au-dessus du niveau de la mer, et, avec un atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 9 milles ; il éclaire l'arc compris entre le N. 21° E. et le S. 44° O., par le Nord et l'Ouest. La limite Nord passe en dehors du récif d'Ekerom, et la limite Sud dans le canal entre le Krongrund et le Bredgrund du Sud.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles, et du quatrième ordre (5<sup>e</sup>).

La lanterne est placée sur le pignon Ouest de la maison des gardiens, laquelle est rouge avec une boule blanche au-dessus dudit pignon, et sa position est donnée par 56° 44' 42" N., 14° 10' 39" E.

Les relevements sont vrais. Variation : 12° N. O. en 1866.

Cet avis affecte la série A, n° 346 b ; la carte n° 2,303, et l'instruction n° 372, page 139.

## LE SUND. — *Bateau-feu de Svinbadan* (Suède).

Le Ministre de la marine à Stockholm fait savoir que l'on a mouillé un bateau-feu entre les pêcheries d'Hoganas et de Wiken, devant les bancs Svinebo et Jungnasbo, près de la côte de Suède, dans la partie Nord du Sund.

Le bateau montre deux feux *fixes rouges*, élevés de 8 mètres au-dessus du niveau de la mer, et avec une atmosphère claire, on pourra les voir d'une distance de 6 milles.

Le bateau-feu est à deux mâts, peint en rouge, avec le mot *SVINBADAN* écrit en grandes lettres blanches sur les deux bords, et il porte un ballon rouge en tête des mâts pendant le jour. Il est mouillé au S. 15° 30' E. du phare de Kullen, à l'E. 32° N. du phare supérieur de Nakke-Hoved, et sa position est donnée par 56° 10' 48" N., 10° 10' 39" E.

Il y a à bord du bateau une cloche de brouillard qui sera sonnée, à de courts intervalles, chaque fois trois coups successifs, par les temps de brume.

Ce bateau-feu est mouillé de telle sorte que tous les bancs de la côte de Suède sont à l'Est de la ligne allant, d'une part, du bateau-feu à Kullen, et de l'autre, du bateau-feu à Kronborg.

Les relevements sont vrais. Variation : 15° 30' N. O. en 1866.

Cet avis affecte la série A, n° 218 a : les cartes n° 1513, 1514, 2303, et l'instruction n° 200, page 183.

(1) Voir les n. 4 et 5 de la Feuille officielle.



## UN ROMAN TRANSATLANTIQUE.

Londres, 1<sup>er</sup> décembre 1866, à midi. — Mon cher Jonathan, je veux me marier. — Les Anglaises m'ennuient. — Trouvez-moi une Américaine à mon goût. — JOHN.

New-York, midi et demi. — Mon cher John, j'ai justement votre affaire—des yeux bleus, des dents blanches et des cheveux noirs, une taille fine sans maigreur—de l'ordre et de l'économie—c'est un trésor.

JONATHAN.

Londres, 1 heure.—J'ai parfaite confiance en vous.—Je vous donne pleins pouvoirs pour traiter l'affaire. — JOHN.

New-York, 2 heures.—Je lui ai parlé de vous avec éloge.—Elle serait enchantée d'avoir un tel mari—mais elle désirerait auparavant vous voir—au moins en portrait.

JONATHAN.

Londres, 2 heures et demie.—Je fais adapter l'appareil Caselli au fil électrique.—Ci-joint le portrait demandé. — JOHN.

New-York, 3 heures.—On vous trouve très-bien.—On consent au mariage.—Voici, par le même procédé, le portrait de votre future, miss Jenny. — JONATHAN.

Londres, 3 heures et demie.—Adorable Jenny, dès la première seconde où j'ai vu vos traits charmants, ils se sont gravés dans mon cœur.—Se peut-il que vous consentiez jamais à faire mon bonheur. — JOHN.

New-York, 4 heures.—Oui, j'y consens, mon cher monsieur John. — Je dois vous avouer que vous faites sur moi une impression très favorable. — JENNY.

Londres, 4 heures et demie.—A Jonathan.—Courez m'acheter pour cent mille francs de parures chez le premier joaillier de New-York, et offrez-les de ma part à cet astre de beauté. (A Jenny.) — *O my dear Jenny*, acceptez ces brillants comme un emblème de mon amour. Que dis-je, les feux dont ils scintillent sont bien pâles en regard de la flamme dont mon cœur brûle pour vous. — JOHN.

New-York, 5 heures et demie.—Cher John, que je vous suis reconnaissante de ce riche cadeau, et que vous avez bien su trouver le chemin de mon cœur. — *I love you*. — JENNY.

Londres, 6 heures. — Quelle douce émotion m'a fait éprouver votre dépêche. — Félicité suprême, bonheur des élus, — qu'êtes-vous en comparaison du bonheur d'être aimé de Jenny. — Cher ange, j'ai hâte de t'appeler ma femme, de te serrer dans mes bras. A minuit, je prends le paquebot pour venir t'épouser. — A bientôt. — JOHN.

New-York, 8 heures. — Mon cher John, il est inutile de vous embarquer. Dès le début de cette affaire, j'ai pu apprécier toutes les qualités de Jenny. — Je lui ai ouvert mon

cœur—bien qu'elle vous ait en grande estime—elle m'accorde la préférence—vu que je suis son voisin—tandis que l'Océan vous sépare d'elle. — Nous nous marions à minuit.

JONATHAN.

Londres, 8 heures un quart. — . . . Cela ne se passera pas comme cela. Vous me devez une sanglante réparation. — Je choisis pour mes témoins à New-York, MM. Johnson et Adams.

JOHN.

New-York, 9 heures. — Mes témoins à Londres sont MM Smith et Stuart. Étant l'offensé, vous avez le choix des armes. — Faites vite—je dois me marier à minuit.

JONATHAN.

Londres, 10 heures et demie. — A MM. Johnson et Adams. — Voici les conditions. — L'arme choisie est le fil électrique—chaque enverra à son adversaire une forte secousse.—Tirer au sort à qui fera la première décharge.

SMITH ET STUART.

New-York, 11 heures. — Le sort a favorisé Jonathan. — JOHNSON ET ADAMS.

Londres, 11 heures et demie. — Nous sommes prêts—veuillez nous prévenir deux minutes d'avance. — SMITH ET STUART.

New-York, minuit moins 2 minutes. — A minuit juste nous faisons jouer la pile — en garde.

JOHNSON ET ADAMS.

Londres, minuit. — John est tombé foulé. — L'honneur est satisfait.

SMITH ET STUART.

Ainsi, en douze heures, cet homme a été aimé, trahi et tué. — Nous publions cette correspondance authentique pour montrer quelle rapidité peut communiquer à la vie l'emploi intelligent des nouveaux engins que la civilisation met chaque jour aux mains de l'homme. — Celui-ci ne peut prolonger son existence, mais il peut faire de chaque année un siècle en dramatisant chaque seconde. — Il peut condenser en douze heures un roman de douze mois. Nous aimons mieux nous en référer au mot de Pitt : comme chacun s'extasiait devant lui de la longévité de Fontenelle, mort à l'âge de cent ans. — « Moi, répondit-il, j'aurai vécu ces cent ans en deux heures. » — (Courrier-des-États-Unis.)

## VARIÉTÉ.

(Suite.)

*De l'influence des colonies sur le mouvement commercial de la France, et en particulier sur l'industrie nationale des transports maritimes.*

Ainsi, pour que notre commerce profite complètement des avantages que peut nous donner cette colonie, il faut que nos com-

vrait et dépassait ses épaules; une robe de satin perle tombait en larges plis sur ses petites mules vertes brodées d'or, et son charmant visage, encadré dans ses propres richesses, adouci par un sourire d'ange, ressemblait, à moitié voilé par les flots de ses cheveux, à la petite tête d'une douce colombe endormie dans la mousse. Après vous avoir fait le portrait de l'une, il semble que les mots doivent manquer pour dépeindre l'autre; mais Dieu, qui fit ces deux merveilles, me permettra d'en parler. Marie n'avait rien mis dans ses cheveux: n'était-elle pas la plus jolie fleur de son jardin? une écharpe en gaze bleue enveloppait son cou si blanc, si gracieux dans tous ses plis, que le comparer à celui d'un cygne serait l'apprécier bien mal: son écharpe était agrafée par un noeud de diamants, sa robe était en cachemire; de gracieuses manches ornaient ses petites mains, et à son poignet gauche pendait une petite cassolette en or, retenue par un bracelet de coquillages. Ses pieds disparaissaient dans des miniatures de mules en velours noir brodé d'argent; et tout ce petit chef-d'œuvre était éclairé, animé, embellie par la douce lumière que laissaient tomber les deux plus beaux yeux bleus qui, je vous le répète, soient sortis du pinceau de Raphaël. Je compris que, vivant entre ces deux femmes, je devais devenir fou, et ma foi, ce fut bien gaiement que je fis mes adieux à la raison. Que m'avait-elle rapporté jusqu'alors? — Une vie nulle et creuse, sans bonheur pour mes journées et sans rêves pour mes

nuits! tandis que la charmante folie qui s'emparait déjà de mon cœur et de mon cerveau me montrait tout un paradis de délices qu'il fallait savoir mériter.

Ce premier repas, pris dans une famille qui m'ouvrirait ses bras, fut gai, causeur, expansif. Nous nous questionnâmes de part et d'autre sur la France qu'on regrettait, sur la Guadeloupe que j'aimais; et les deux sœurs firent les honneurs de leurs fruits délicieux avec une grâce, une bonté, un naturel qui me confondirent et me charmèrent... Je me sentais petit, laid, sot, maladroit, gêné, guindé, ce qui veut vous dire que j'étais amoureux... Mais de qui? — De qui, reprit le conteur, cela vous est bien facile à demander: j'étais amoureux de celle qui me parlait, et quand elles parlaient toutes deux à la fois... je n'étais qu'un homme sans âme et sans voix, mon cœur se brisait dans ma poitrine. — Je vous plains! — Vous me plaignez, pourquoi donc? Je défiais le plus heureux des hommes. — Mais enfin, vous avez fixé votre amour? — Patience, il a bien su se fixer lui-même!

Après la collation, M. de Rochebrune nous proposa de faire en char à bancs le tour de l'habitation: le soleil s'inclinait à l'horizon, la brise de mer jouait dans les arbres; nous acceptâmes avec joie... trot; j'étais derrière les deux sœurs, qui se renversaient sur les coussins, me montrant leurs radieux sourires. Pendant toute la promenade, elles me servirent de cicerone, et dans leur spirituel et gai

merçants étudient quelles sont les denrées ou les produits que nous achetons de secondes mains sur les marchés voisins de la France, et qu'ils recherchent quels sont ceux que notre colonie pourrait nous procurer avec avantage.

De cette manière les transactions que produisaient les achats faits en Europe diminueraient peu à peu pour faire place à la création du second mouvement que nous venons de signaler et qui nous est beaucoup plus avantageux. Nous nous adressons surtout aux chambres de commerce: cette question est digne d'appeler leur sérieuse attention et elle tient trop à leurs intérêts particuliers ainsi qu'à ceux de la France pour qu'ils ne s'en préoccupent pas le plus tôt possible.

Dans de telles circonstances, tout délai est une perte d'influence et d'argent pour notre commerce et plus que jamais l'aphorisme de nos voisins, *time is money* trouve son application.

Nous nous plaignons toujours du manque de fret, et nous dédaignons les occasions où nous pourrions, avec de la persévérance, en trouver pour le retour de nos navires en France. Les riz, les thés consommés en France et dans le bassin de la Méditerranée ne devraient avoir d'autre provenance que celle de Saïgon, ainsi que le trop plein des soies au transport desquelles les bâtiments des messageries impériales ne peuvent pas suffire.

Enfin si notre colonie de la Réunion allait s'y approvisionner des riz, du poisson salé et des bois qui lui sont nécessaires, au lieu de les prendre dans l'Inde anglaise, nous trouverions un fret de retour de plus de 50,000 tonneaux avant quelques années dans notre colonie de Cochinchine; ce chiffre s'ajouterait aux 125,000 tonnes qui représentent en ce moment la part du commerce fait sous pavillons français. Le noyau du commerce de la France avec les mers de Chine se trouverait formé, et par la solidité de son établissement, il servirait d'appui à une extension considérable d'affaires.

*Que conclure de tout ce qui précède?*

Qu'il importe de relever notre marine marchande de l'état de souffrance où elle vit, parce que cette situation nous cause trop de dommages, et que l'industrie des transports maritimes, qui donne de grands bénéfices, mérite d'être conservée par toute nation qui ne veut pas déchoir de son rang;

Que la création de nombreuses lignes de paquebots contribue à faire revivre notre marine, mais ne suffit pas pour atteindre ce résultat;

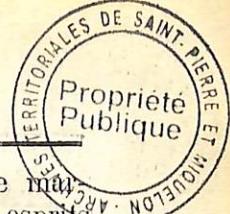
Que pour une nation comme la France ayant peu de frets pour alimenter son commerce, l'usage et le maintien rigoureux de

bavardage, elles me firent apprécier toutes les richesses de cette nature sublime qui se multipliait sous nos yeux.

Au retour, nous nous connaissions bien; après le dîner nous étions bons amis; après le thé, je me disais: Tu ne quitteras plus cette maison, tu n'en sortiras plus! — Et elles? demandai-je. — Elles, ma foi, je ne sais ce qu'elles penseront. — Le vieux nègre, qui vint le soir dans ma chambre, m'assura qu'elles ne pensaient pas à moi le moins du monde, qu'elles avaient pour coutume d'être belles, bonnes, douces, aimables pour tous les amis de leur père et de leur frère, et que je n'avais pas le sens commun. Je voulus dormir, impossible; je voulus lire, impossible; je voulus écrire, impossible! Je me mis à rêver, et le résultat de ces rêveries folles et vagabondes, tristes et rieuses, douces et caressantes, que mon amour, cet amour que vous ne comprenez pas encore, cet amour qui battait des ailes sur deux têtes chères, il arriva que cet amour sortit de mes rêves, les ailes attachées avec une faveur bleue, petit ruban gracieux et modeste, symbole d'une espérance aussi frèle que le frêle olivier porté par la colombe du Seigneur aux naufragés de l'arche sainte.

A. DE GONDREQUET.

*(La suite au prochain n°)*



toutes les mesures qui donnent la vie à sa marine marchande doivent être observées, tout en donnant une grande liberté aux transactions, et qu'il faut être très-attentif à profiter de toutes les occasions qui contribuent à accroître la quantité des frets destinés à notre marine ;

Qu'il est possible encore, en ce moment, de lutter contre la marine marchande de l'Angleterre, quelle que soit la complaisance que cette nation maritime mettrait, d'après M. Lindsay, à faire nos transports maritimes ;

Que les colonies favorisent l'industrie des transports maritimes et le commerce de leur métropole, et qu'elles sont très-utiles pour développer ses diverses industries ;

Que l'Algérie remplit déjà ces conditions vis-à-vis de la France, et que la Cochinchine commence à les remplir en ouvrant à notre commerce dans l'extrême Orient une perspective de grande richesse ;

Que la Cochinchine apportera, si nous le voulons, un soulagement aux souffrances qui pèsent sur l'industrie de nos constructions navales ;

Que cette dernière colonie procure déjà à notre commerce un mouvement maritime considérable, facile à augmenter, et que la création d'entrepôts commerciaux pour nos produits et pour ceux de la Cochinchine, de la Chine et du Japon, au sein de cette contrée, donnera des frets de retour à notre marine marchande.

Mais rappelons-nous que ces résultats ne sont réalisables qu'à la condition d'une grande entente et de beaucoup d'initiative, pour améliorer la situation de notre marine marchande. Puisque nous tenons tant à suivre l'exemple de l'Angleterre, que ne les suivons-nous pas ? Cette nation a toujours

fait passer les intérêts de son commerce après ceux de sa marine marchande ; et en agissant ainsi, elle adoptait la marche la plus favorable à ses intérêts généraux : car, pour toute nation, la base la plus rationnelle pour l'écoulement de ses produits est celle qui la rend maîtresse de les transporter par ses propres moyens ; c'est-à-dire en confiant le moins possible ce soin à d'autres. De cette manière, elle ne se met à la discréction de la marine d'aucune nation, tandis que les nations qu'elle approvisionne sont au contraire à sa merci.

En France, nous paraîsons suivre une autre direction : nous désirons faire transporter chez nous les produits étrangers, sous le prétexte que les entrepôts formés avec ces produits nous approvisionneront à bon marché, grâce à la concurrence.

Il reste à déterminer si cette concurrence s'établira lorsqu'un monopole est constitué en faveur du commerce britannique par la puissance et la richesse de cette nation, et si la création de ces entrepôts ne contribuera pas à rendre les marchands étrangers beaucoup plus maîtres qu'ils ne devraient l'être de nos propres marchés et même de ceux que nous les laissons établir chez nous. Encore leur permettons-nous d'obtenir ces résultats à nos dépens, puisque nous leur sacrifices l'intéressante industrie de notre marine marchande. C'est ce que, au dehors, des esprits perspicaces nous font, malheureusement pour nous, beaucoup trop pressentir : de ce nombre est Lindsay, dont les paroles sont de dures vérités qui nous donnent à réfléchir profondément.

Nous ne devons avoir de repos que lorsque nous aurons effacé par l'unanimité de notre conduite les traits acerbés dont cette bouche étrangère s'est servie pour dépeindre

l'avenir que réserve à notre marine marchande la marche dans laquelle des esprits trop enclins à l'engouement voudraient nous entraîner.

H. ABEL.

La Guyenne a apporté de Rio-Janeiro à Bordeaux un naufragé, un marin français, qui a déployé une énergie inouïe pour éviter la mort ; il est resté quatre jours et quatre nuits sur la dunette du navire naufragé. Il avait été transporté à Rio-Janeiro par le nav. hanov. *Espérance* venant de New-York ; c'est un nommé Joseph-Marie Leroux, appartenant au trois-mâts *Notre-Dame-de-Rama*, cap. Formentin, parti de San-Yago-de-Cuba le 25 août pour Bordeaux, et qui a sombré en mer par 35° 42' lat. N. et 63° 27' long. O., pendant une violente tempête. Ce sinistre a eu lieu le 21 septembre, à quatre heures quarante-cinq du soir, et le naufragé, qui s'était accroché à un débris du navire, fut recueilli, le 25, à trois heures et demie du soir, après avoir lutté héroïquement contre les vagues pendant quatre jours. Les autres hommes de l'équipage de la *Notre-Dame-de-Rama* se sont noyés.

## ÉTAT CIVIL.

Saint-Pierre.

NAISSANCES.

1<sup>er</sup> février. — Dagort (Ariste-François.)

MARIAGES.

4 février. — Lelorieux (Pierre), marin, avec demoiselle Saint-Martin (Marie-Hélène).

## STATISTIQUE des Naufrages survenus sur les côtes des îles Saint-Pierre et Miquelon, au large et sur les lieux de Pêche, et gérés par l'Administration, de 1816 à 1866 (Suite).

NOMS des NAVires.	DATES et LIEUX DES SINISTRES.	OBSERVAT. — Nationalités	NOMS des NAVires.	DATES et LIEUX DES SINISTRES.	OBSERVAT. — Nationalités
1848.			1857.		
Goëlette IMPRESS . . . . .	1 <sup>er</sup> juin . . .	Ile aux Chiens Langlade. C O	Goëlette VAGUE . . . . .	6 septembre . . .	Miq. (Deux Roch. franquaise
Brig DUNGANON . . . . .	20 juin . . .	anglaise	Brig LUDOVIC . . . . .	Avril . . .	française
Brig-goëlette DANNON . . . . .	30 août . . .	anglaise	Navire épave MAY . . . . .	Avril . . .	anglaise
Goëlette DEUX-HENRY . . . . .	28 septembre . . .	anglaise	Brig-goëlette ANT . . . . .	7 août . . .	anglaise
		Rade de Miquel.	Goëlette COMMERCE . . . . .	22 juillet . . .	anglaise
1849.					
Brig ANGÉLIQUE . . . . .	16 juin . . .	Terre-Neuve. C O	1858.		
Brig GRATITUDE . . . . .	13 juillet . . .	St-P. Blanche	Goëlette SÉBASTOPOL . . . . .	8 au 9 avril . . .	anglaise
Navire épave JOHN BOLTON . . . . .	Octobre . . .	En mer.	Goëlette HENRIETTA . . . . .	14 décembre . . .	américaine
1850.			1859.		
Brig PRINCE DE JOINVILLE . . . . .	8 avril . . .	Langlade. C O	Goëlette UNDINE . . . . .	18 juin . . .	anglaise
Brig AUGUSTE-JULIE . . . . .	28 mai . . .	Saint-Pierre. N	EARL OF MULGRAVE . . . . .	6 juin . . .	anglaise
Goëlette PSYCHÉE . . . . .	6 juillet . . .	St-P. Diamant	Brig PETITE-HERMINE . . . . .	16 au 17 juin . . .	anglaise
			Brig PALLAS . . . . .	5 août . . .	anglaise
1852.					
Navire épave . . . . .	3 janvier . . .	Passe aux Flétans	1860.		
Goëlette VICTORIA . . . . .	1 <sup>er</sup> mars . . .	Langlade. C O	Trois-mâts IMAM OF MUSKATE . . . . .	22 juillet . . .	anglaise
Brig THÉODORE . . . . .	22 au 23 avril . . .	Terre-Neuve. C O	Goëlette BETZY . . . . .	19 novembre . . .	anglaise
Brig HYADES . . . . .	9 juin . . .	Langlade. C O			
Brig JEAN-MARIE . . . . .	23 avril . . .	Port à Port	1861.		
			Goëlette LOCHIEL . . . . .	13 novembre . . .	anglaise
1853.			Goëlette ANTARÈS . . . . .	8 novembre . . .	anglaise
Brig BOIS-ROSÉ . . . . .	9 avril . . .	Saint-Pierre.	Goëlette ODessa . . . . .	17 octobre . . .	inconnue
Trois-mâts EDWARD-CARDWELL . . . . .	27 juillet . . .	Langlade. C O	Goëlette BANQUEREAU . . . . .	14 octobre . . .	française
Trois-mâts CLYDE . . . . .	22 au 23 sep. . .	Anse à Philibert	Goëlette DART . . . . .	20 septembre . . .	anglaise
Goëlette GLASCOV . . . . .	15 novembre . . .	Pointe Blanche.	Goëlette HENRY-THOMAS . . . . .	5 juillet . . .	anglaise
1854.			1862.		
Goëlette épave . . . . .	15 janvier . . .	Miq. r. Carcarre	Brig JEUNE-CHARLES . . . . .	5 avril . . .	française
Brig MINERVE . . . . .	19 avril . . .	Anse à Philibert	Goëlette IMPÉTRATRICE . . . . .	1 <sup>er</sup> mai . . .	française
Navire épave . . . . .	6 septembre . . .	En mer	Goëlette NOËMIE . . . . .	9 mai . . .	française
Goëlette SOPHIA-ELISABETH . . . . .	15 au 16 oct. . .	Saint-Pierre	Goëlette JULIE . . . . .	23 juin . . .	française
Goëlette GAZELLE . . . . .	10 novembre . . .	Langlade. C O	Goëlette SAINTE-MARIE . . . . .	6 août . . .	française
Trois-mâts TRITON . . . . .	9 décembre . . .	Anse à Philibert	Goëlette CAROLINE . . . . .	11 octobre . . .	française
			Goëlette ANNIE-ELSIE . . . . .	17 octobre . . .	anglaise
1855.			Goëlette ACTIVE . . . . .	20 octobre . . .	française
Goëlette EAGLE . . . . .	20 janvier . . .	Anse à Rodrigue.	Goëlette MARIE n° 2 . . . . .	4 novembre . . .	française
Brig HARRINGTON . . . . .	17 mai . . .	Langlade. C O			
Goëlette CALIFORNIA . . . . .	9 juin . . .	Miquelon. C O	1863.		
Goëlette ROBERT-ROBINSON . . . . .	16 août . . .	gr. Banc (épave)	Brig PRÉCURSEUR . . . . .	8 juillet . . .	française
Goëlette PRESTO . . . . .	16 au 17 nov. . .	Langlade. C O	Trois-mâts CORIOLANUS . . . . .	2 août . . .	anglaise
Goëlette GOOD-INTENT . . . . .	22 décembre . . .	A la mer	Goëlette NAUTHUS . . . . .	18 septembre . . .	française
Goëlette QUEEN . . . . .	28 décembre . . .	Langlade. C O	Goëlette VIOLETTE . . . . .	24 décembre . . .	française
			Goëlette ARNON . . . . .	8 juin . . .	américaine
1856.					
Goëlette MADORA . . . . .	25 juillet . . .	Même lieu.			



PAR L'EMPEREUR, LA LOI ET JUSTICE.

## VENTE SUR LICITATION

PAR

### AUTORITÉ DE JUSTICE

Entre Majeurs et Mineurs, de Terrains, Maisons et Dépendances, situés en cette île, rues Joinville et de la Poudrière.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de cette colonie, en date du trente-un décembre dernier,

Aux requête, poursuite et diligence de 1<sup>e</sup> Joseph Dagort, boulanger ; 2<sup>e</sup> Léon Dagort, commis de négociant ; 3<sup>e</sup> Auguste Lebel, négociant, agissant aux noms et comme tuteur légal de ses enfants mineurs Caroline et Eugénie Lebel, par représentation de leur mère Eugénie Dagort, femme Lebel, décédée ; 4<sup>e</sup> Caroline Dagort, sans profession, épouse de François Mazier, négociant, de lui dûment autorisée, demandeurs, d'une part ;

Et 1<sup>e</sup> Constant Dagort, armateur ; 2<sup>e</sup> Aristide Dagort, armateur, défendeurs, d'autre part ;

Les dénommés ci-dessus Dagort et Lebel, demeurant à Saint-Pierre, habiles à se porter héritiers dans les successions des sieur et dame Louis Dagort, il sera procédé le lundi 18 février prochain, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire de la colonie, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit :

#### PREMIER LOT.

Maison d'habitation sise rue Joinville, avec terrain à l'ouest et cour derrière, plus au sud un passage mitoyen avec le numéro 2, borné au nord par la rue Joinville, au sud par Riotteau et fils, à l'ouest par la rue de la Poudrière, et à l'est par le deuxième lot ci-après.

*Mise à prix huit mille trois cents francs, ci . . . . . 8,300 fr.*

#### DEUXIÈME LOT.

Maison à usage de boulangerie, magasin et cour derrière, avec droit à la mitoyenneté du passage au sud du premier lot, borné au nord par la rue Joinville, au sud par Riotteau et fils et Fitzgerald frères, à l'ouest par le

premier lot et par le passage mitoyen, et à l'est par le numéro 3 ci-après et par Fitzgerald frères.

*Mise à prix, sept mille cinq cents francs, ci . . . . . 7,500 fr.*

#### TROISIÈME LOT.

Un terrain sans bâtiment, borné au nord par la rue Joinville, au sud par Fitzgerald frères et Alexis Leconte, à l'ouest par le deuxième lot, et à l'est par Pierre Lafitte.

*Mise à prix, deux mille deux cents francs, ci . . . . . 2,200 fr.*

#### QUATRIÈME LOT.

Un jardin situé au sud de la rue Boursaint. *Mise à prix quatre cents francs, ci . . . . . 400 fr.*

L'adjudication des immeubles dont la désignation précède aura lieu aux jour, heure et lieu ci-dessus indiqués et conformément aux conditions du cahier des charges déposé en l'étude du notaire de la colonie, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre (Terre-Neuve), le 19 janvier 1867.

*Le Notaire p. i.,  
F. ANTHOINE.*

## VENTE SUR LICITATION

PAR

### AUTORITÉ DE JUSTICE,

Devant M<sup>e</sup> François Anthoine, notaire par intérim, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, judiciairement nommé.

Aux requête, poursuite et diligence des héritiers de feu Louis Dagort, en son vivant boulanger, et de Virginie Mornu, son épouse, tous deux décédés en cette île ;

En vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de cette Colonie, en date du trente-un décembre mil huit cent soixante-six ;

Il sera procédé en la salle d'audience du Tribunal, à la vente publique, aux enchères, de la goëlette *la Marie*, de ce port, jaugeant 58 tonneaux 67 centièmes, avec ses accessoires tels qu'ils sont énumérés dans le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles sera consentie la vente, sur la mise à prix de six mille francs, ci . . . . . 6,000 fr.

Les enchères seront reçues aux séances des lundi 28 janvier, 4 et 11 février prochain, à 1 heure de l'après-midi.

L'adjudication définitive sera prononcée à la troisième séance.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du Notaire susdit et soussigné, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre (Terre-Neuve), le 19 janvier 1867.

*Le Notaire p. i.,  
F. ANTHOINE.*

## L'EXTINCTEUR

APPAREIL PORTATIF

POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES.

S'adresser, pour tous renseignements :

**A MM. Monnet et C<sup>ie</sup>**

Rue Notre-Dame-des-Victoires, 40, à Paris.

Le prix des EXTINCTEURS est fixé ainsi qu'il suit :

EXTINCTEUR N° 1 de 10 litres	70 fr.	et la charge 1 fr. 80
— 2	15	— 80
— 3	25	— 85
— 4	35	— 95
— 5	45	— 100

## EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

### LE BULLETIN

Des Actes administratifs de la Colonie

N<sup>o</sup>s de JANVIER à SEPTEMBRE 1866.

Abonnement pour l'année, 6 francs.

Chaque n<sup>o</sup> séparé, 1 fr.

## CERTIFICAT DE CHARGEMENT

(PÊCHE DE LA MORUE.)

PRIX : 10 CENTIMES.

## TABLEAU POSTAL

POUR 1867. — PRIX : 50 c.

## LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital de Saint-Pierre, du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 1867.

DATES.	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.		DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.	maximum.	minimum.				
1	763	760	— 3 5	— 3 5	— 3 0	— 5 0	E. N-E.	Bonne brise.	Entièrement couvert.	Neige dans l'après-midi.
2	759	757	— 3 0	— 2 0	— 2 0	— 6 0	N.	Faible brise.	idem.	—
3	754	754	— 4 5	— 4 5	— 4 0	— 6 5	N-O.	Jolie brise.	Très-nuageux.	—
4	753	750	— 5 5	— 5 0	— 4 8	— 8 0	N-O.	Forte brise.	Nuageux.	—
5	751	751	— 4 0	— 6 0	— 3 0	— 9 0	N.	id.	idem.	—
6	750	749	— 8 0	— 6 5	— 5 0	— 8 5	N. N-O.	Bonne brise.	Peu nuageux.	—
7	736	733	0 0	2 0	2 5	0 0	E. S-E.	id.	Entièrement couvert.	Neige la matinée. Pluie et Brume la soirée.
8	737	738	0 0	0 5	1 0	— 1 0	S-O.	Petite brise.	Très-nuageux.	—
9	739	737	1 5	1 5	2 0	— 0 5	S-E. E.	id.	Entièrement couvert.	Brume et Neige dans l'après-midi.
10	743	744	1 0	0 0	1 5	— 2 5	S-O. O.	Vent fort.	Très-nuageux.	Neige et Pluie dans la soirée.
11	744	730	0 0	0 0	0 0	— 4 5	S-E.	Jolie brise.	Entièrement couvert.	Neige une partie du jour.
12	742	743	— 3 0	— 2 5	— 2 0	— 6 0	N-O. O.	Petite brise.	Très-nuageux.	Neige à 10 heures du matin.
13	745	744	— 2 5	— 3 0	— 1 0	— 7 5	N.	id.	idem.	Halo lunaire.
14	743	741	— 4 0	— 5 0	— 3 0	— 6 5	N-O.	id.	idem.	Pluie toute la journée. Verglas dans la soirée.
15	745	747	— 4 5	— 4 0	— 4 0	— 7 0	N-O.	id.	idem.	Brume le tantôt.
16	750	751	— 5 5	— 5 0	— 4 0	— 9 0	N-O.	Jolie brise.	idem.	Pluie dans la soirée.
17	758	757	— 6 0	— 7 0	— 6 0	— 10 0	N-O.	id.	idem.	—
18	747	740	— 2 0	0 8	1 0	— 5 0	N-O.	id.	idem.	—
19	749	751	1 5	2 5	2 5	— 1 0	S-E.	Vent fort.	Entièrement couvert.	—
20	749	749	2 0	1 5	2 0	0 5	S-E. N-E.	Petite brise.	Très-nuageux.	—
21	762	763	2 5	2 0	3 0	— 1 5	N-E.	Bonne brise.	Entièrement couvert.	—
22	762	757	1 5	0 8	2 0	— 2 0	N-E.	id.	Nuageux.	—
23	747	744	— 2 0	— 2 0	— 1 0	— 2 8	E. S-E.	id.	Très-nuageux.	—
24	743	743	— 4 0	— 7 5	— 3 0	— 7 5	N-E. N.	Vent fort.	Entièrement couvert.	—
25	740	738	— 4 0	— 4 0	— 3 0	— 8 0	N-N.O.	Forte brise.	Très-nuageux.	—
26	749	751	— 3 8	— 4 2	— 3 0	— 5 0	N-O.	id.	Entièrement couvert.	—
27	738	735	— 0 5	0 0	0 8	— 4 0	S-E. S-O.	Jolie brise.	Nuageux.	—
28	743	746	— 3 5	— 3 8	— 3 4	— 6 5	N-O.	Bonne brise.	Très-nuageux.	—
29	751	748	— 3 0	— 4 0	— 3 0	— 9 0	O. S-O.	id.	idem.	—
30	748	747	— 7 0	— 8 0						